

L'accueil des enfants en situation de handicap



Kit pédagogique à destination
des professionnels du périscolaire
et de l'extrascolaire

Pourquoi accueillir des enfants en situation de handicap ?



En avril 2024,
6 520
enfants âgés
de 3 à 11 ans
ont un droit
ouvert
à la MDPH



Le département
compte
295
centres de loisirs



D'après les
chiffres issus
de l'enquête
interministérielle
d'octobre
2023,

1 078
enfants
handicapés
étaient
scolarisés en
maternelle et
3 720
en primaire
sur le
département

Une nécessité et un bénéfice pour tous

- * Si comme tout enfant, les enfants en situation de handicap ont besoin de temps de socialisation et de loisirs, c'est un besoin d'autant plus important pour eux, les temps de socialisation étant indispensables pour leur développement. L'inclusion a un impact direct sur le développement et l'acquisition de compétences.
- * En tant qu'acteurs périscolaires et extrascolaires, vous pouvez jouer un rôle dans l'inclusion de tous les enfants.
- * Les retours d'expérience montrent que les aménagements engagés pour accueillir tout enfant quelle que soit sa singularité, bénéficient finalement à tout le monde.

L'accueil des enfants en situation de handicap, que dit la loi ?

- * Pour rappel, l'accueil des enfants présentant un handicap au sein d'établissements d'accueil de jeunes enfants (crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants, micro-crèches...) et/ou au sein d'un accueil collectifs de mineur, tels que les centres de loisirs sans hébergement est une obligation légale.
- * *Bon à savoir*: il n'est pas nécessaire d'avoir un agrément pour accueillir du public en situation de handicap. Il n'y a pas non plus d'obligation sur la qualité du personnel, même si les sensibilisations et formations sont encouragées pour accompagner et soutenir les professionnels.

Pourquoi ce guide ?

- * L'inclusion des enfants en situation de handicap : un enjeu de société auxquels sont confrontés de nombreux enfants, familles et gestionnaires.
- * Un guide co-construit dans le cadre de la Communauté 360 du Val d'Oise.
- * Un guide à l'attention de l'ensemble des professionnels intervenant auprès d'enfants dans les temps périscolaires et extrascolaires pour sensibiliser et outiller les professionnels.

Comprendre le handicap pour mieux accueillir et accompagner

Quelques notions de base sur le handicap

S'il existe différents types de handicap, chaque enfant et chaque situation demeure unique. L'accueil de tout enfant en situation de handicap nécessite donc de partir de ses besoins et difficultés pour proposer un accompagnement adapté.

Quand on pense au handicap, le handicap visible vient tout de suite à l'esprit : le handicap moteur.

- * **Handicap moteur** : Recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité (réduction de l'autonomie). Les causes : génétiques, accidentelle, vieillissement.
- * **Le polyhandicap** : Le polyhandicap désigne un dysfonctionnement cérébral entraînant des conséquences multiples sur les aspects moteurs, sensoriels et psychiques.

Mais il existe aussi des handicaps invisibles, cela concerne d'ailleurs 80% des handicaps !

- * **Handicap sensoriel** (la vue, l'audition) : Atteinte d'un ou plusieurs sens :
 - **Le handicap visuel** : une déficience de la fonction visuelle.
 - **Le handicap auditif** : perte partielle (malentendant) ou totale de l'audition, ce qui peut parfois entraîner des troubles de la parole.
- * **Handicap psychique** : Les troubles mentaux ou psychiques affectent les capacités cognitives, émotionnelles et relationnelles d'une personne. Ces troubles altèrent la manière dont l'individu perçoit la réalité, ses émotions et ses relations sociales (ex: schizophrénie, bipolarité, dépression).
- * **TND, Troubles du Neuro Développement** : Affectent le processus de développement cérébral qui entraîne des difficultés plus ou moins grandes dans (et/ou) la communication, l'attention, la coordination, le langage, les apprentissages scolaires.

On peut parler de troubles du neurodéveloppement pour désigner :

- Les TSA
- Les TDAH
- Les TDI
- Les Dys.

À noter qu'en fonction de l'âge les manifestations du handicap peuvent être différentes.

Comment
mettre
en place
et garantir
l'inclusion
de tous les
enfants ?

Préparer l'arrivée des enfants en situation de handicap

- * **Recueil des informations clés**: Échanger avec la famille pour recueillir les besoins et les particularités de l'enfant, à l'aide d'une grille de questionnements.
- * **Organiser une rencontre et une visite du lieu** avec la famille et l'enfant et/ou tout professionnel jouant un rôle de référence dans le parcours de l'enfant pour prendre connaissance de la situation et faire découvrir le lieu à la famille et à l'enfant. Être très transparent avec la famille et poser un cadre dès le départ. **Proposer ensuite un temps d'adaptation progressif en lien avec les besoins exprimés par la famille – définir conjointement avec la famille.**

Cette première étape vise à établir le lien avec la famille et l'enfant pour préparer l'accueil et l'accompagnement du jeune dans les meilleures conditions possibles.

La boîte à outils

- Fiches accueil du Pôle d'Appui et de Ressources Centre de Loisirs et Handicap 42
- Grilles d'observation de l'AOJE
- Fiche navette IME Bois d'en Haut
- Fiche entretien d'accueil et grille d'observation de l'enfant dans le lieu du Pôle d'Appui et de Ressources Handicap 49



« Dans le processus d'accueil, l'AOJE propose plusieurs temps forts : un entretien avec la famille, la visite du lieu avec l'enfant en dehors des temps d'ouverture aux enfants, et une période d'essai définie conjointement avec la famille qui permet ensuite de définir un protocole d'inclusion propre à l'enfant en lien avec l'équipe. Ces étapes permettent de poser un cadre à l'accompagnement. Un travail de partenariat important a par ailleurs été réalisé avec l'IME du Bois d'en Haut, ce qui a permis de rassurer et conforter l'équipe. »

Francisco Dorado et Mathilde Ropert, Directeur et Chargée de mission pour l'inclusion et le handicap, AOJE

« Nous avons mis en place un livret d'accueil spécifique aux enfants en situation de handicap. C'est un outil précieux pour préparer l'arrivée de l'enfant. Il permet de recueillir des informations essentielles – administratives, mais aussi sur ses goûts, ses besoins, ses habitudes – afin d'adapter au mieux l'accompagnement. C'est aussi un moyen de créer du lien avec la famille, d'instaurer un climat de confiance, et de poser un cadre clair dès le début. Ce cadre est important pour que l'accueil se passe bien, que l'enfant trouve sa place dans le groupe, et qu'il puisse participer pleinement aux activités avec les autres et être réellement dans une démarche d'inclusion ».

Éric GALIVEL, Directeur ALSH du Point Du Jour, Ville de Cergy

Penser les aménagements et adapter l'accompagnement

Les aménagements et adaptations peuvent être divers en fonction des besoins des enfants accueillis et doivent donc être réfléchis en conséquence. Ils doivent être pensés comme utiles pour tous les enfants accompagnés et non uniquement pour les enfants en situation de handicap. Les besoins et les capacités de chaque enfant évoluant progressivement, l'accompagnement proposé et les aménagements doivent également être évolutifs.



- * **Adapter la communication** : la communication est un point essentiel, la majeure partie des troubles du comportement étant engendrés par un déficit de communication. Deux dimensions importantes à retenir dans la communication :
 - **La réception de la communication par le jeune** : soigner la manière de présenter les consignes en faisant des phrases courtes et simples. Utiliser ou créer des pictogrammes adaptés pour la compréhension de tous avec de soutenir les consignes orales avec du visuel.



→ **L'expression**: il est essentiel que l'enfant puisse avoir l'opportunité de communiquer, de s'exprimer. Il faut lui proposer des modalités pour favoriser son expression, comme l'utilisation de pictogrammes avec quelques choix.

- * **Savoir organiser les espaces et aménager l'environnement**: l'aménagement de l'espace dépend des particularités du jeune accueilli. Il conviendra donc d'y réfléchir en lien avec la famille et à l'aide de l'utilisation d'une grille d'observation des besoins. Prendre en compte deux dimensions:
 - **La dimension sensorielle**: prendre en compte les paramètres comme le bruit, la lumière, le besoin de contenance... en prévoyant des aménagements et/ou du matériel tel que le casque anti-bruit, les lunettes de soleil, paravents amovibles...
 - **La structuration de l'espace**: idéalement, délimiter les différents espaces pour y attribuer une activité/ une fonction et favoriser la création de repères pour l'enfant. Par exemple, distinguer deux espaces différents entre la réalisation d'activités et le temps de pause.
- * **Organiser la routine** de l'enfant et adapter les rituels d'accueil.
- * **Aménager les activités**: Privilégier des activités accessibles pour le plus grand nombre et/ou des activités qui permettent d'être aménagées (exemples: jeux, piscine, visites en extérieur – parcs, fermes...–, activités musicales etc.). Séquencer les activités plus fréquemment pour maintenir l'attention du jeune et proposer tant que possible des activités en petit groupe.
- * **Gérer chaque situation avec flexibilité**: accepter que l'enfant ne suive pas l'activité prévue et anticiper en prévoyant des alternatives et des solutions de repli. Exemple: un jeu en dehors de l'eau s'il refuse de se baigner; changer d'activité, prévoir un espace de retrait ou de pause sensorielle, proposer de regarder l'activité sans y participer, écouter... en bref s'adapter.

- * **Gestion d'une situation de crise / d'une difficulté :** En cas de difficultés, survenue d'une situation de crise, quelques principes sont à avoir en tête: identifier l'origine crise (frustration, difficulté sensorielle, difficulté en lien avec la communication...); ne pas attribuer d'intention au jeune et/ou interpréter et prendre du recul sur la situation; proposer des alternatives en fonction des causes identifiées. L'objectif est de ne pas être en réaction à la crise mais de chercher à répondre aux besoins de l'enfant.

La boîte à outils



→ Pictogrammes: Banque de pictogrammes gratuite ARASSAC – arasaac.org



→ Livre *Parce qu'une image vaut mieux que mille mots*



→ Emploi du temps visuel / Time Timer



→ Objets à manipuler: fidget, objet sensoriel



→ Matériel spécifique: casque anti-bruit, lunettes de soleil

Pour aller plus loin

- Maison de l'autisme: Bienvenue à la Maison de l'autisme – accueil maisondelautisme.gouv.fr
- Site ressource dédié à l'autisme: deux-minutes-pour.org
- Guide autisme et loisirs: pole-ressources-handicap29.fr/app/uploads/sites/66/2022/05/Guide-Autisme-et-accueils-de-loisirs.pdf

« En termes de structuration de l'environnement, des choses très simples peuvent suffire: mettre des consignes imagées, délimiter les espaces, mettre des photos et noms sur les portes manteaux, proposer des temps de répit... **il faut du visuel et bien structurer l'environnement.** Dans n'importe quel accueil de loisir c'est possible de mettre en place ce type de choses à moindre coût. »

Francisco Dorado et Mathilde Ropert, Directeur et Chargée de mission pour l'inclusion et le handicap, AOJE



« On a souvent tendance à privilégier les enjeux de sécurité, parfois au détriment de l'adaptation des activités ou des consignes. Intégrer véritablement l'inclusion dès la conception d'une activité, c'est d'abord partir des capacités réelles de l'enfant, identifier ce qui est envisageable pour lui et réfléchir à la manière dont on peut ajuster notre approche. Par exemple, **simplifier et répéter plus fréquemment les consignes** est une adaptation concrète que nous avons mise en place, inspirée notamment de notre collaboration avec l'IME du Bois d'en Haut. »

Julie Jeuland, Responsable de service animation Enfance et Jeunesse, Commune de Méry-sur-Oise

« Nous avons choisi d'oser davantage sortir avec les enfants en situation de handicap, en nous appuyant sur leurs centres d'intérêt pour construire des propositions qui leur parlent. Pour un jeune passionné de lecture, par exemple, nous avons organisé plusieurs sorties à la médiathèque, en compagnie des autres enfants. Cela a été une expérience valorisante pour lui, et agréable pour le groupe.

Pour un autre enfant, c'est à travers le sport adapté que nous avons découvert son aisance avec les jeux de raquettes. À partir de là, un cycle d'activités sportives a été imaginé autour de cette pratique, suscitant également l'adhésion du reste des enfants.

En partant de leurs aptitudes et de ce qu'ils aiment, nous avons pu les amener à participer pleinement, là où ils étaient auparavant en retrait. Ce changement de posture leur a offert une place bien plus centrale, et nous avons observé de réelles évolutions, tant sur le plan émotionnel chez les enfants, que dans le vécu professionnel de nos équipes. C'est une dynamique très enrichissante pour tous. »

Julie Jeuland, Responsable de service animation Enfance et Jeunesse, Commune de Méry-sur-Oise

Établir et entretenir le lien avec la famille

- * La famille est le partenaire principal dans l'accompagnement de l'enfant et doit être impliquée. Il est important de prendre conscience que la situation de l'enfant peut avoir des répercussions sur l'équilibre familial. Face aux difficultés que peuvent rencontrer certaines familles, il est essentiel de maintenir une posture d'écouter et un discours bienveillant à leur égard, ainsi que de faire preuve de souplesse et d'empathie.



- * Concrètement, prévoir des points réguliers avec la famille – à chaque fois que la famille dépose et récupère son enfant, prendre le temps de faire transmission de la journée. Penser également à faire le lien avec l'école. Ces échanges n'ont pas forcément besoins d'être formalisés mais intégrés dans la pratique quotidienne pour faciliter le lien avec la famille. Les professionnels doivent contribuer à instaurer un climat de confiance pour la famille et garantir un cadre professionnel, non jugeant.

- * En cas de situation difficile avec un enfant, maintenir une communication régulière avec la famille et leur proposer un temps d'échange dédié pour un dialogue personnalisé.

La boîte à outils

- Fiche navette IME (carte identité des besoins)
- Fiches recueil de besoin

« Il faut se laisser le temps de créer un lien avec la famille. Au fur et à mesure en apprenant à se connaître, le cadre est posé et sert de référence. Quand on est bien outillé, ça se passe bien. Il faut avoir cette sensibilité et être sensibilisé pour ne pas heurter les familles et les accompagner au mieux. Cela demande du temps. »

Francisco Dorado et Mathilde Ropert, Directeur et Chargée de mission pour l'inclusion et le handicap, AOJE

« Nous avons progressivement tissé un lien avec les familles, notamment en prenant le temps de les accueillir dès le début. Aujourd'hui, lorsque nous nous croisons, ces échanges se font naturellement, dans une relation de proximité et de confiance. Même si notre rôle peut sembler modeste, il a parfois permis de mieux comprendre une situation familiale complexe, ce qui, pour les parents, a représenté un véritable soulagement et a renforcé leur confiance envers notre équipe.

Il est essentiel de ne pas attendre qu'une difficulté survienne pour engager un dialogue; instaurer des échanges réguliers et continus favorise un climat de confiance durable. Dans une démarche inclusive, le lien avec les familles constitue sans doute l'un des leviers les plus puissants. »

Julie JEULAND, Responsable de service animation Enfance et Jeunesse, Commune de Méry-sur-Oise

Sensibiliser l'ensemble des enfants et leurs familles

- * Afficher clairement une politique volontariste d'inclusion au sein de la structure, partagée à tous les parents et enfants fréquentant la structure.
- * Informer et sensibiliser les autres enfants et familles et montrer comment les éventuels aménagements peuvent être bénéfiques à tous.
- * Promouvoir la bienveillance et la valorisation des différences et favoriser l'entraide et la solidarité entre les enfants: répondre aux questions des enfants et ne pas les éviter, faire de la sensibilisation avec des activités, des jeux en privilégiant petits groupes.

La boîte à outils

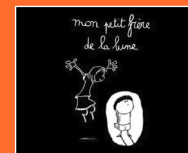
→ Poupées du Coffre à Différences

→ Jeux coopératifs

→ Jeu: *Je découvre la différence* sur le thème de l'autisme



→ Livre: *La petite casserole d'Anatole* sur les troubles du comportement



→ Court métrage: *Mon petit frère de la lune* sur le thème de l'autisme

« L'intervention de l'IME du Bois d'en Haut a permis de sensibiliser l'ensemble des enfants à la question du handicap. Parallèlement, nous avons accordé une attention particulière à la verbalisation des besoins de chacun, afin que les enfants puissent s'exprimer et dialoguer entre eux, bien au-delà des seules situations de handicap. **Chaque activité s'accompagne désormais de temps de retour, de bilans émotionnels...** Ces temps d'échange sont devenus des étapes incontournables de notre fonctionnement en animation. Si cette dynamique est née d'une volonté affirmée d'impulser une démarche inclusive, nous avons aujourd'hui élargi notre approche : le handicap n'est plus le seul point d'attention. Ce sont désormais tous les enfants qui bénéficient de ces méthodes, pensées pour s'adapter à chacun. »

Julie Jeuland, Responsable de service animation Enfance et Jeunesse, Commune de Méry-sur-Oise

« Le travail avec les familles, c'est l'outil essentiel dans notre démarche d'inclusion. Prendre le temps de recueillir toutes les informations est primordial et cela permet de créer un lien de confiance avec la famille et d'intervenir de façon plus adaptée auprès de l'enfant. Il ne faut pas hésiter non plus à contacter les éducateurs spécialisés : les rencontrer, échanger avec eux, c'est souvent ce qui permet de mieux comprendre les besoins de l'enfant. »

Éric Galivel, Directeur Alsh du Point Du Jour, Ville de Cergy

Accompagner et rassurer l'équipe

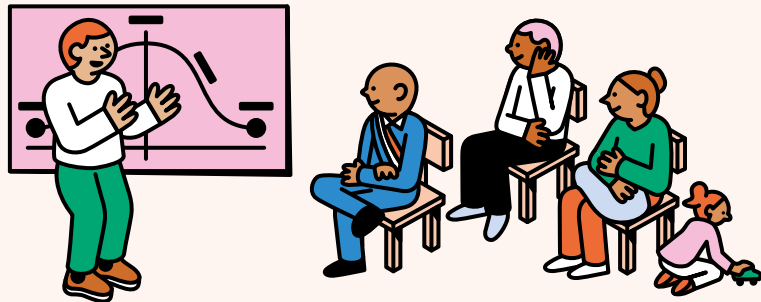
- * Travailler sur le projet de la structure en lien aussi avec la mairie pour garantir que l'inclusion y soit intégrée et faire réfléchir collectivement les professionnels sur ce que recouvre le principe d'inclusion afin qu'il soit partagé par tous.
- * Informer les professionnels dès l'entretien d'embauche du projet d'inclusion de la structure et que l'accompagnement d'enfants en situation de handicap fait partie intégrante de la fiche de poste.
- * Sensibiliser et former les professionnels : la C360 a créé un dispositif de formation en complément de ce kit pour accompagner les professionnels dans cette démarche.
- * Impliquer l'ensemble des professionnels pour faire vivre le projet et la démarche d'inclusion qui doit être l'affaire de tous.

La boîte à outils

→ Formations dispensées dans le département

« L'inclusion est au cœur du projet de l'association et du projet pédagogique depuis de nombreuses années. C'est un principe inscrit clairement. Il y a une vraie volonté de l'association qui s'est traduite par la recherche de solutions face aux difficultés des professionnels sur le terrain et a abouti notamment à un partenariat avec l'IME du Bois d'En Haut et à la mise en place d'un pôle inclusion. »

Francisco Dorado et Mathilde Ropert, Directeur et Chargée de mission pour l'inclusion et le handicap, AOJE



Les ressources pour vous aider sur le territoire

Si vous avez besoin d'informations et de soutien complémentaire, n'hésitez pas à vous rapprocher des structures spécialisées sur votre territoire. La MDPH a construit un annuaire cartographié en ligne de l'ensemble des structures du handicap, consultable ici :

Accueil MDPH valdoise - Mdph valdoise

www.mdpv.valdoise.fr

Vous pouvez aussi solliciter :

→ La Communauté 360 – n° vert: 0800 360 360

→ Le CREAI Île-de-France – 41, rue de Bellechasse
75007 Paris – 01 87 86 65 90 – www.creai-idf.fr

Connaître les aides financières mobilisables

Des aides mobilisables auprès de la CAF :

- * Le complément inclusif ALSH est une aide financière versée aux ALSH accueillant des enfants et des jeunes bénéficiaires de l'AEEH. Elle est d'un montant de 3.9€ par heure et par enfant (barème 2025) et vient s'ajouter à la prestation de service ALSH. Pour en bénéficier, le gestionnaire déclare le nombre d'enfants/jeunes bénéficiaires de l'AEEH et le nombre d'heures d'accueil correspondant en même temps que les données d'activités de l'ALSH. (*Attention: la notification AEEH doit être recueillie et conservé par l'ALSH comme justificatif*)

- * Le Fonds Publics et Territoires: Sous forme d'appel à projets, notamment pour les axes 1, 2 et 3, ce fond contribue à accompagner les collectivités, associations et gestionnaires partenaires de la CAF à développer des actions répondant aux besoins des familles. Les projets doivent être en lien avec les spécificités territoriales et s'inscrire dans une dynamique partenariale.
 - Vous trouverez les modalités mise en œuvre et de financement dans [la circulaire C_2024-245](#)
 - Pour toute question par rapport à ces aides, vous pouvez contacter Marjorie Vignon, Conseillère thématique départementale Parentalité & Handicap: marjorie.vignon@caf95.caf.fr

Coordonnées

- * C360 du Val d'Oise
n° vert: 0800 360 360
communaute360@valdoise.fr



Ensemble, faisons du Val d'Oise
un territoire où chaque enfant a sa place,
grâce à l'inclusion partagée au quotidien.



Fruit d'une démarche collaborative de la Communauté 360 du Val d'Oise, ce guide accompagne les professionnels et les familles vers une inclusion des enfants en situation de handicap dans les lieux d'accueil extra et péri scolaires.